

Séance du 1^{er} août 2017

L'An deux mil dix-sept, le premier août, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, en date du 25 juillet 2017, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN.

PRESENTS : Mrs MARTIN Bernard, ALLOY Jean-Claude, CONFESSON Bruno, CARTE Jacques, CHAPELLE Daniel, DAFFIX Roland, LAJOIE Patrick, LASSAUZET Serge, MONGIS Gérard, Mmes DENIS Annie, GIRAUDET Laurette, JOBERT Martine, JUILLARD Brigitte, MAILLARD Claudette.

ABSENTS : Mmes BALICHARD Valérie, CHARTIER Nathalie, LAURENT Laëtitia, Mrs LEHOURS Jean-Michel, excusés.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, Mme Martine JOBERT est élue secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES

Annie DENIS, adjointe aux finances informe l'assemblée des décisions prises par l'ordonnateur, à savoir :

Budget Lotissement PRES DE LA GARE II - VIREMENTS DE CREDITS :

N°	DEPENSES - Article	MONTANT	RECETTES	MONTANT
1	022 - dépenses imprévues 6574 - subventions	- 2000.00€ +2000.00€		
2	022 - dépenses imprévues 6748 - subvention except. Lotissement	-2380.00€ +2380.00€		
3	022 - dépenses imprévues 6748 - subvention except. Lotissement	-778.00€ +778.00€		

BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1

Annie DENIS, adjointe aux finances, présente la décision modificative n° 1 au budget Assainissement concernant un ajustement de crédits, à savoir :

Section de d'investissement

Dépenses

- 1641 (16) : Emprunts en euros +3 700€
- 2315 (23) - 300 : Installation, matériel et outillage - 3 700€

Le Conseil accepte la décision modificative ci-dessus.

2. DEMANDE DE SUBVENTIONS

- DEMANDE D'ACCORD DEFINITIF - REMPLACEMENT DES CHAUDIERES ET OPTIMISATION DU CHAUFFAGE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le compte rendu de la Commission des Bâtiments concernant les changements des chaudières et l'optimisation du chauffage sur les bâtiments communaux :

- Chaudière Mairie pour un montant de 16 028.64€TTC (13 357.20€ HT),
- Chaudière du Relais de l'Amitié pour un montant de 14 937.53€TTC (12 447.94€HT),
- Optimisation du chauffage au Groupe Scolaire pour un montant de 3 666.72€TTC (3 055.60€HT),
- chauffage électrique par le sol salle des fêtes pour un montant de 8 760.86€TTC (7 300.72€HT).

Soit un total de travaux de 43 393.75€ TTC – 36 161.46€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le remplacement des chaudières et l'optimisation du chauffage sur les bâtiments communaux et dit que les crédits sont inscrits au budget 2017,
- ACCEPTE le plan de financement ci-dessous,

Remplacement des chaudières et optimisation du chauffage	
Dépenses	↳ Travaux 43 393.75€ TTC Soit 36 161.46€ HT
Recettes	43 393.75€ TTC
Subvention Conseil Départemental	10 848.44€
Subvention DETR	3 096.62€
SDE 03 Fonds de concours	5 724.30€
autofinancement	23 724.39€

- AUTORISE Monsieur le Maire à présenter un dossier de subvention définitif au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti auprès du Conseil Départemental.

PLAN REGIONAL EN FAVEUR DE LA RURALITE : CREATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a adressé au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes un courrier afin de positionner les projets de la commune dans le cadre du plan Régional en faveur de la Ruralité. Le premier dossier consiste en l'Aménagement d'espaces publics concourant à l'attractivité économique et touristique des centres bourgs dans une opération de recyclage foncier :

- création d'espaces de stationnement (Liaison Camus de Richemont/Batardeau et Espace Pôle Social).

L'ensemble, au centre-bourg au plus près des commerces afin d'améliorer leur fréquentation notamment par la population des communes environnantes et dans le cadre du label Village Etape.

Ces aménagements sont inscrits dans le contrat communal d'aménagement du bourg et sont programmés sur l'année 2018.

L'estimation des travaux s'élève à **218 481.05€ HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de création d'espaces de stationnement dans le cadre de la liaison rue Camus de Richemont/Batardeau et au Pôle Social tel que définis ci-dessus et sa réalisation en 2018,

- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2018 en section d'investissement, opération 215 article 2315,

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessous,

↳ Conseil Départemental CCAB 30% sollicitée	65 544.32€
↳ Conseil Régional 40% sollicitée	87 392.42€
↳ Autofinancement	65 544.31€

TOTAL des RECETTES **218 481.05€ HT**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région au titre de l'Aménagement d'espaces publics concourant à l'attractivité économique et touristique des centres bourgs.

3. PERSONNEL : Renouvellement du CUI de l'agent d'accueil

Monsieur Bruno CONFESSON, adjoint au personnel, informe le conseil que suite au bilan effectué à la fin du premier contrat, la commission du personnel propose de renouveler le CUI accordé à Madame Audrey COURCEL, à compter du 1^{er} août 2017 pour une durée de 6 mois avec une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Une demande sera faite auprès du Pôle Emploi de Montluçon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ENTERINE** le renouvellement du contrat unique d'insertion de Madame Audrey COURCEL,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail avec Madame Audrey COURCEL pour une durée de travail hebdomadaire de 35h à compter du 1^{er} août 2017 et jusqu'au 31 janvier 2018.

4. SIVOM CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention établie avec le SIVOM de la Région Minière pour l'entretien des poteaux incendie arrive à échéance au 31/12/2017. Aussi, il propose de la renouveler pour les trois prochaines années, soit du 01/01/2018 au 31/12/2020 tout en sachant que les tarifs restent les mêmes, à savoir 28€ TTC par poteau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de renouveler la convention avec le SIVOM de la Région minière,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

5. RAPPORTS D'ACTIVITE

SIVOM et SDE03

Jean-Claude ALLOY présente au conseil municipal pour information les rapports d'activité du SIVOM et du SDE 03.

ASSAINISSEMENT - adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

6. BIBLIOTHEQUE modification du règlement intérieur

Bernard MARTIN, en l'absence de Valérie Balichard, présente le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque et les modifications apportées qui concernent les conditions de prêts des jeux de société.

Le Conseil Municipal vote le nouveau règlement.

7. QUESTIONS DIVERSES

↳ Bernard MARTIN

- La société Sadillek a répondu aux questions remontées par le conseil concernant les nuisances de l'usine – En ce qui concerne les dégagements d'odeur, les ouvertures du four seront moins importantes à l'avenir et il sera intégré globalement dans un système d'aspiration – poussières, moins de matières premières seront stockées en extérieur avec le nouveau bâtiment (2022-2022) et la nouvelle hotte

intégrée aura une meilleure aspiration (2017-2018) – brouillards poussiéreux et malodorant, changement de matières premières et hotte (2018-2019) – nuisances sonores, un nouveau merlon sera construit avec la terre retirée du bassin de confinement (fin 2017) et le broyeur sera transféré dans un bâtiment mieux insonorisé

- Prochain conseil le 05/09/2017

- Suite questionnement de **Jacques CARTE**,

Monsieur **Martin** précise qu'un compromis est signé pour un lot du lotissement de la Gare II, que le permis est accordé, reste la vente définitive à suivre.

Travaux de chauffage à l'ECC, en ce qui concerne la 1^{ère} tranche au-dessus de la scène, les réparations sont faites, avec des matériaux à priori aux normes, en attente du contrôle technique pour réception des travaux, en ce qui concerne le reste de la salle qui fonctionne mais avec des défauts, nous sommes dans l'attente d'une extension du dossier de sinistre par l'assureur.

🐣 **Claudette Maillard** remercie la municipalité et le personnel communal pour sa participation à l'organisation du week end « l'UCAM fait son show »

Elle demande une nouvelle communication à l'ensemble des membres de l'organigramme des commissions – **Patrick LAJOIE** prend en charge pour le prochain conseil.

🐣 **Annie DENIS** démultiplie l'assemblée générale de l'ADEM qui a eu lieu le 19/06, l'ensemble des projets programmés en 2016 sont réalisés. Avec la nouvelle communauté de commune le territoire est plus important, l'ADEM a besoin de recruter pour les chantiers d'insertion. Rappel des actions menées par la structure :

Atelier de Mobilisation Personnelle

Atelier de Mobilisation Professionnelle

Atelier Chantier d'Insertion Commentry-Montmarault-Néris communauté

Maison de Service au Public

Garage social

Actions de formations et d'animations sociales

Service de prestations commerciales (2^{ème} oeuvre bâtiment, espaces verts, entretien ménager, bricolage divers)

Orientation 2017 : création des "brigades vertes" destinées aux collectivités (répondre aux besoins en termes de désherbage alternatif et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants), développer l'atelier chantier d'insertion du fait du nouveau territoire communautaire.

Assemblée générale du Centre Social le 06/07 – rappel des missions principales, petite enfance, enfance et jeunesse, suivi des familles – quelques statistiques, 110 enfants à La Fourmilière en périscolaire, 90 pendant les vacances, organisation des TAP pour 11 écoles et 604 enfants. Concernant ce dernier point à la rentrée 5 communes reviennent aux 4 jours de travail, les 4 personnes concernées par la suppression des TAP correspondants vont basculer sur le Centre de Loisirs

Prochaine réunion du CCAS le 06/09

🐣 **Bruno CONFESSON**, suite à la remontée d'inquiétudes, par deux conseillers sur la sécurité du personnel travaillant au bord des routes, précise qu'il a demandé un rappel ferme des consignes de sécurité au personnel des espaces verts concernés par ses tâches (gilet jaunes, quilles).

Rond point de l'autoroute et de la Plume, l'entretien est fait par la commune mais les plantations dépendent du Conseil Départemental, il va lui être demandé de revoir celle-ci au moins pour le rond point de la Plume, celui de l'autoroute pouvant être bouleversé par le nouvel échangeur.

COMCOM, décision de construire la résidence sénior à Doyet, Bezenet n'ayant pas les infrastructures autres suffisantes et Montmarault bénéficiant déjà d'installations communautaires

Problème de la multiplication des poubelles : RDV avec le SICTOM, suite à notre courrier, le 10/08 à 18h00 en mairie

🐣 **Jean Claude ALLOY**, les travaux rue Pasteur ont repris, les entreprises en sont au nivellement du terrain pour la pose des bordures

☞ **Patrick LAJOIE**, la commission sécurité est passée à la salle des fêtes, nous sommes en attente du compte rendu mais il ne devrait pas y avoir de réserves. S'agissant de la salle arrière, la dalle est faite, le carrelage sera posé à la rentrée. L'entreprise d'électricité va être relancée pour avoir confirmation du planning d'intervention

Il y a de fortes demandes sur cette salle, une intervention régulière pour ménage va devoir être mise en place. La balayeuse de l'ECC étant un peu petite pour cette superficie il pourrait être envisagé d'investir sur une plus adaptée et de remonter l'actuelle à la salle des fêtes – à étudier en commission.

Chaudière des écoles – rééquilibrage des blocs par vanne de régulation en cours de remplacement

Chaudière Mairie et Relais de l'Amitié – remplacement en septembre

Cimetière, travaux à faire sur le dépositaire pour utilisation partielle en ossuaire

WC Miquet, confirmation du choix fait en Commissions Environnement et Travaux en juin dernier, de toilettes sèches « pas plus couteuses » et s'intégrant mieux dans le lieu et la perspective « développement durable » de nos investissements – le projet va être présenté à la société de pêche.

La séance est levée à 22h00.